

Salaire minimum :
même 15\$ de l'heure ne serait pas assez

Par Marilou LeBel-Dupuis

Le prix d'un logement à Montréal? Il commencerait à cinq ou six-cents dollars, selon le premier ministre François Legaultⁱ. Et celui d'une épicerie d'une semaine pour une famille de trois? Il serait de soixante-quinze dollars, si l'on en croit l'ancien premier ministre Philippe Couillardⁱⁱ. Devant une telle déconnexion de la classe dirigeante quant aux coûts (réels) de la vie au Québec, faut-il vraiment s'étonner que le salaire minimum soit encore en deçà des 15\$ réclamés depuis maintes années par les milieux syndicaux? Si le 15\$ a quelque chose du symbolique — un nombre rond et facile à retenir —, reste qu'on ne devrait pas s'en contenter.

Actuellement, le salaire minimum de 13.50\$ de l'heure permet de peine et de misère aux travailleur·euses de vivre dignement; selon un rapport publié par l'Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomiques (IRIS) en mai 2020ⁱⁱⁱ, il faudrait, à Montréal, gagner 27 948\$ annuellement pour avoir un revenu dit « viable » pour un ménage d'une seule personne, soit travailler 40 heures par semaine au salaire minimum. À Sept-Îles (soit la ville nécessitant le plus haut revenu viable dans la province), il faudrait plutôt travailler presque 46 heures par semaine avec un tel salaire pour arriver à gagner les 32 682\$ nécessaires annuellement afin d'atteindre cette même viabilité. Une personne monoparentale travaillant au salaire minimum est donc de facto condamnée à la pauvreté, peu importe où elle vit au Québec.

Preuve est faite que le salaire minimum actuel est plus qu'insuffisant. Qu'en est-il du salaire minimum à 15\$ de l'heure? Toujours en utilisant les données du rapport de l'IRIS, il faudrait à un·e travailleur·euse vivant seul·e 36 heures de travail à un tel salaire pour atteindre le revenu viable à Montréal, et 42 heures à Sept-Îles — même cette hausse de 1.50\$ serait insuffisante pour répondre aux besoins des travailleur·euses de la Côte-Nord vivant seul·e. Atteindre les 15\$ de l'heure sera certes mieux que le salaire minimum à 13.50\$, mais tous·tes les travailleur·euses touchant ce salaire n'auront pas pour autant la tête hors de l'eau.

Des revendications ambitieuses doivent conséquemment être faites pour faire face à la cupidité éhontée du patronat, qui s'est largement enrichi sur le dos de ses employé·es sous-payé·es. Les Québécois·es doivent se lever pour exiger davantage de la part du gouvernement que le salaire minimum à 15\$. Premièrement, il faudrait que tous·tes puissent vivre dignement. Puisque le salaire minimum est provincialement établi, il faut s'assurer qu'il ne favorisera pas seulement les habitant·es des régions où le revenu viable est le plus bas : le salaire minimum doit donc être pensé en fonction de

l'endroit au Québec où il coûte le plus cher d'avoir une vie dite « viable », soit Sept-Îles. En plafonnant la semaine de travail à 40 heures, il faudrait alors que le salaire horaire soit de 15.71\$ pour répondre aux besoins des Septiliens·nes; ce salaire devrait être implanté immédiatement. Deuxièmement, et afin de sortir les travailleur·euses de la pauvreté et des dettes qu'ils ont contractées en n'ayant pas accès à un revenu viable, il ne faut pas avoir peur d'exiger davantage. Parmi les plates-formes politiques les plus ambitieuses de la belle province, on notera la proposition de Québec Solidaire qui est d'amener le salaire minimum à 50% au dessus du seuil de faible revenu, pour ensuite l'indexer à chaque année. Impossible? Ce seuil — qui est plus bas que celui du revenu viable — était de 21 899\$ pour une personne vivant seule dans une ville de plus d'un demi-million d'habitants·es en 2019, soit la dernière année où il a été calculé par Statistiques Canada^{iv}. Concrètement, cela voudrait dire un salaire annuel de 32 848\$, soit un salaire horaire minimum de... 15.80\$, pour quelqu'un·e qui travaille 40 heures par semaine. Pas si impossible que ça, finalement. Si l'on voulait une semaine de travail plus humaine permettant plus de libertés, disons de 35 heures, cela voudrait dire 18.05\$ de l'heure, ce qui n'est pas exagéré non plus. Bref, le gouvernement québécois et le patronat ont définitivement les moyens d'amener le salaire minimum à 15.80\$ de l'heure, et probablement davantage s'ils voulaient démontrer leur réel désir de faire avancer le Québec.

Un tel salaire minimum bénéficierait grandement à l'ensemble des Québécois·es, et pas seulement aux 830 000 travailleur·euses^v qui le toucheraient; avec une hausse du salaire minimum viendrait également une hausse salariale pour les personnes touchant un revenu près du salaire minimum, un bien-être personnel et un pouvoir d'achat accrus pour tous·tes les concerné·es — sans pour autant se traduire par une hausse des prix — et une meilleure économie locale. En bref, hausser le salaire minimum à au moins 15.80\$ de l'heure permettrait au Québec de faire des gains importants au niveau socio-économique.

L'avenir du Québec passe par la reconnaissance des travailleur·euses en situation de précarité, et cette reconnaissance est indissociable de la hausse du salaire minimum à 15.80\$ de l'heure. Il est plus que temps que le gouvernement québécois légifère pour que le patronat fasse sa juste part : nous, travailleur·euses au salaire minimum, sommes fatigué·es de voir patron·nes et actionnaires s'enrichir sur notre dos tout en nous sous-payant, alors que nous sommes essentiel·les au fonctionnement de leurs empires commerciaux.

- i Hugo Pilon Larose, « Legault estime qu'un logement peut coûter 500, 600\$ par mois », La Presse, 28 avril 2021, <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-04-28/montreal/legault-estime-qu-un-logement-peut-couter-500-600-par-mois.php>.
- ii Marco Bélair Cirino & Marie-Michèle Sioui, « Couillard persiste: à 75\$, une épicerie, c'est possible », Le Devoir, 21 septembre 2018, <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/537224/il-est-possible-de-nourrir-une-famille-avec-75-par-semaine-selon-couillard>.
- iii Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomiques, « Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus », mai 2020, https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Revenu_viable_2020_WEB.pdf.
- iv Statistiques Canada, « Seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôts selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants », 23 mars 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110024101>.
- v Minimum 15, « Pourquoi minimum 15 », 2021, <https://www.minimum15.quebec/pourquoi-minimum-15/>.